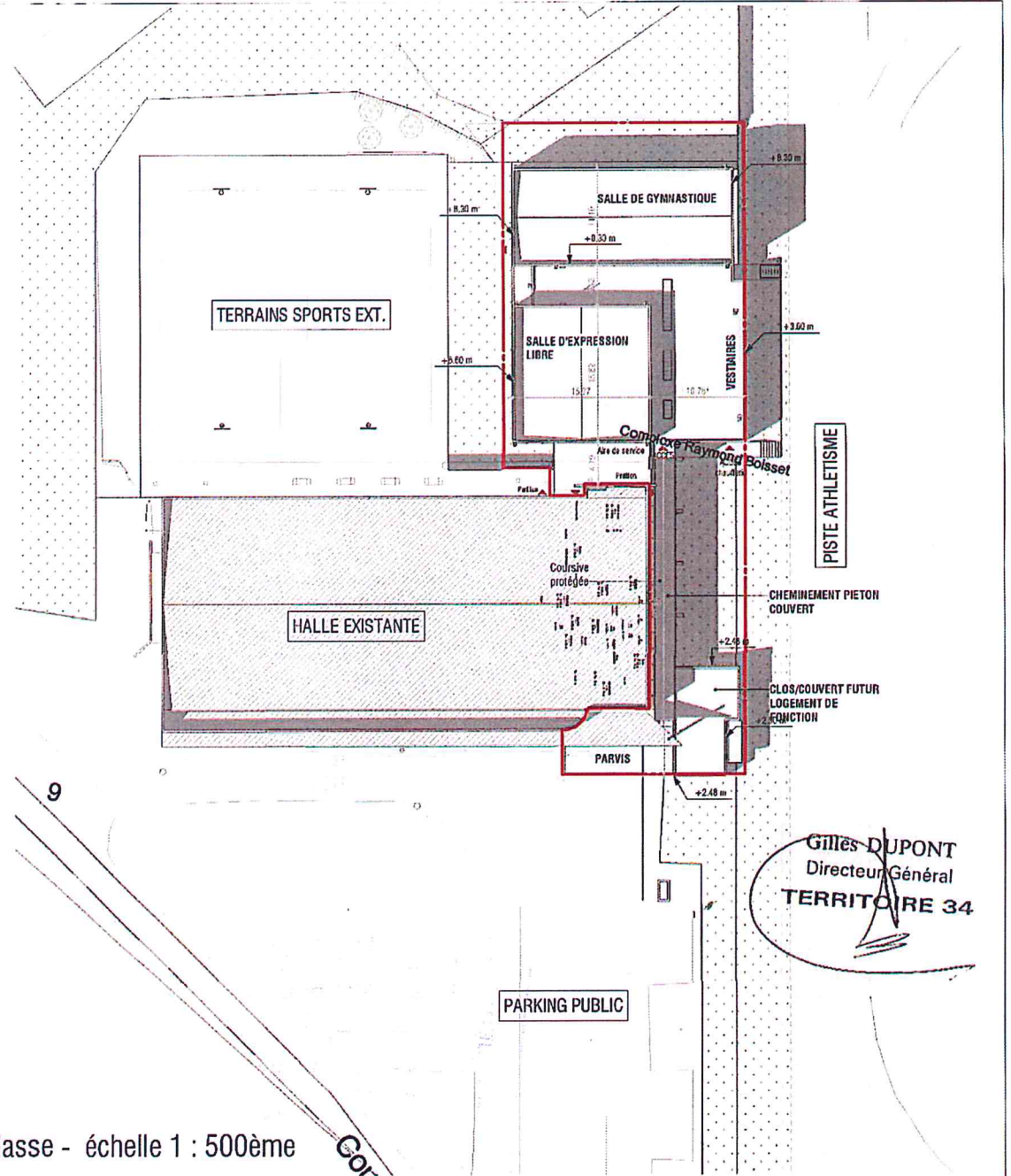


Plan de Masse Général - échelle 1 : 2000ème



Plan de Masse - échelle 1 : 500ème

CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE
L'HERAULT
TERRITOIRE 34

CONSTRUCTION DE
SALLES DE SPORTS
St André de Sangorhis

PLAN DE MASSE

Numéro de plan : 4-PC40.1
Echelle : Comme indiqué
Phase : DPC
Date : 17.04.2020

**CARDIN
& GABRIEL**
ARCHITECTES ASSOCIES

• Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?
 Il faut, en réponse à cette question, indiquer plus précisément ce qui sera fait dans les parties du terrain les plus proches des terrains voisins et de la voie publique, et donc plus visibles de l'extérieur.

Le projet de construction à l'arrière de la salle existante est peu visible depuis le domaine public.
 La coursive créée permet de relier le parvis existant (et le futur logement de fonction) avec la nouvelle construction.

Aucune clôture nouvelle ne sera créée (hormis entre la salle existante et la construction nouvelle) au droit de la chaufferie formant une aire de service pour le personnel.

Les arbres abattus sur l'emprise du projet seront replantés coté parking.

RETENTION EAUX PLUVIALES

Entre le futur logement de fonction et la nouvelle salle, un bassin de rétention sous espace verts est prévu.
 Les surfaces imperméabilisées sont évaluées à 1 107 m². Sur la base du ratio de 120 l/m² imperméabilisé, il convient de mettre en place un volume de rétention de 133 m³.
 Les eaux de toitures des bâtiments et des cheminements seront collectées par un réseau pluvial, équipé de grilles avaloir, dont la finalité est l'ouvrage de rétention.
 L'ouvrage aura pour exutoire le réseau pluvial communal présent au droit du parking du gymnase.

• Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Salle de sport

Le bâtiment de la salle de sport sera réalisé en charpente métallique avec un bardage acier thermolaqué.
 Le soubassement sera de teinte grise et la partie supérieure couleur or.
 L'éclairage naturel des grandes salles seront réalisés avec des panneaux de polycarbonates. Ces ouvrages seront protégés par un bardage perforé de teinte similaire à la façade attenante.

Le volume le plus bas regroupant les locaux d'accueil et vestiaires est réalisé en pierre massive de Vers avec un acrotère en béton brut.

Les châssis seront gris similaire au bardage du soubassement.

La coursive

La coursive est réalisée en structure mixte pierre de Vers et acier thermolaqué (blanc). La couverture sera réalisée en bac acier (blanc).

Le futur logement de fonction

La façade du logement sur le parvis est réalisée en pierre massive de vers. Les autres façades sont réalisées en enduit taloché fin (beige).
 Les châssis seront en PVC Blanc

• Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

L'espace libre au droit du bassin de rétention ainsi que le talus côté nord de la salle de gymnastique sera agrémenté d'un semis.

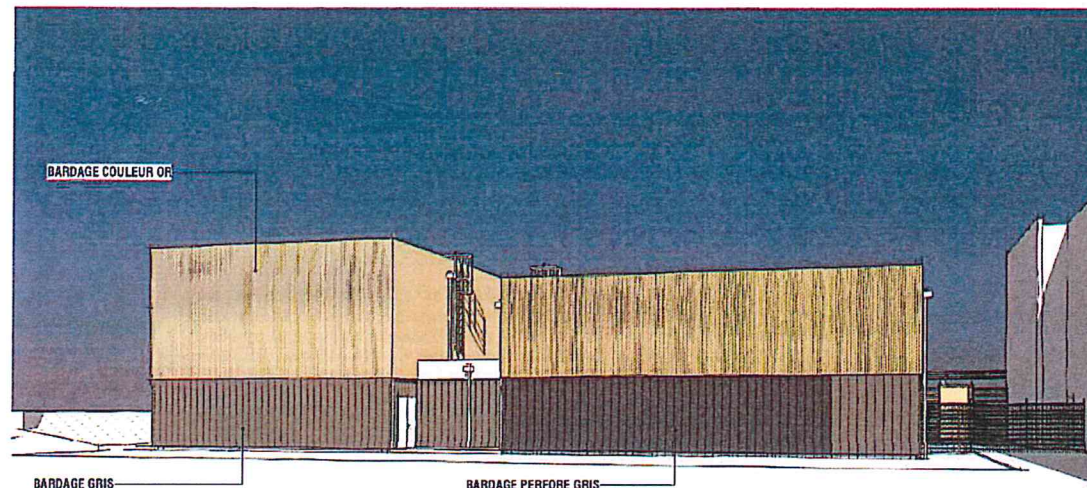
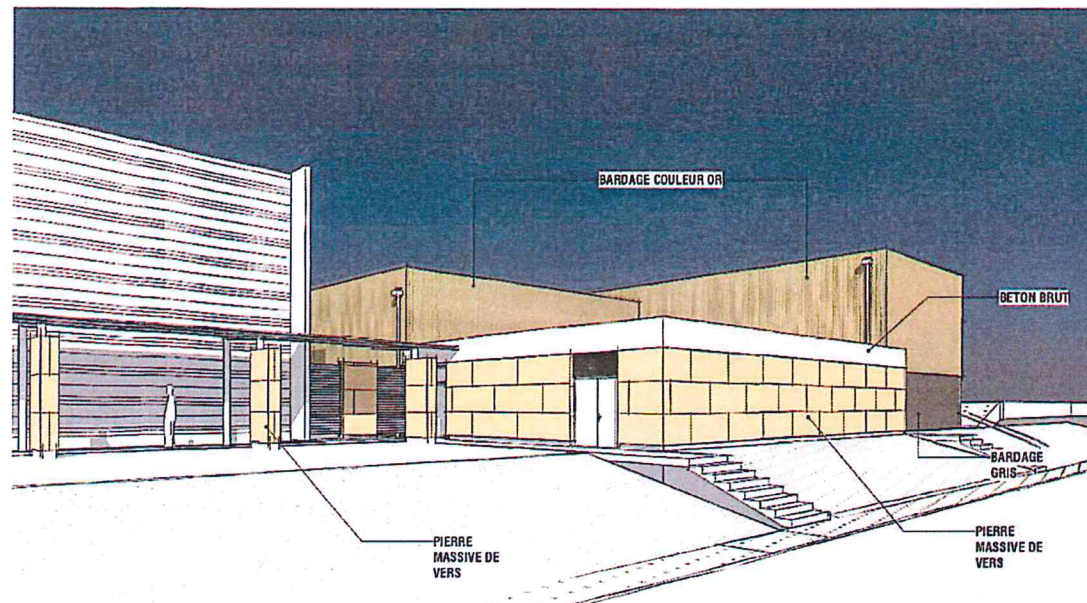
• Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?
 Décrivez sommairement ces accès.

ACCES PIETONS :

L'accès piéton se fait depuis le parking existant grâce à un cheminement en béton désactivé et protégé (coursive)

ACCES VEHICULES :

Concernant l'accès des véhicules de services, il est le même que celui existant de la salle R. BOISSET, soit depuis le parking.



Gilles DUPONT
 Directeur Général
 TERRITOIRE 34

CONSEIL
 DEPARTEMENTAL DE
 L'HERAULT
 TERRITOIRE 34

CONSTRUCTION DE
 SALLES DE SPORTS
 St André de Sangonis

UNE NOTICE DECRIVANT LE
 TERRAIN ET PRESENTANT LE
 PROJET

Numéro de plan : PC-4.2
 Echelle :
 Phase : DPC
 Date : 17.04.2020

CARDIN
 & GABRIEL
 ARCHITECTES ASSOCIES